

DOSSIER DE CANDIDATURE

NOM DU REPRESENTANT DU GROUPE D'ARTISTES

.....

NOMBRE D'ŒUVRES PREVUES

.....

Dès acceptation de votre dossier de candidature, adressée par le Comité de sélection de l'EAA, remplissez et signez le **Contrat d'Exposition**, puis retournez-le par courrier, sous 1 mois à l'Espace Artistique de l'Anjou, à l'adresse suivante :

6, route du Plessis Grammoire 49124 Saint Barthélemy d'Anjou

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour chaque membre du groupe d'Artistes, le Dossier de Candidature devra comporter les pièces suivantes :

1- ***Le Formulaire de Candidature***

- Nom
- Prénom
- Nom d'Artiste
- Adresse
- Téléphone fixe, éventuellement portable
- Adresse email
- Site Internet éventuel

2- ***Le domaine de création*** : sculpture, peinture huile ou acrylique, aquarelle, créations textiles, illustration...

3- ***Chaque Artiste devra fournir :***

. 3 photos de ses œuvres (dimensions 20 X 15 cm)

. Une petite présentation personnelle, parcours et présentation de ses œuvres, principales expositions...

- 4- **Eventuellement, une petite présentation collective** : le groupe présentera en quelques lignes l'esprit de l'exposition, la façon dont les Artistes souhaitent « articuler » leurs œuvres (originalité, fil directeur...), en vue de leur exposition (1/2 page maximum). Un titre pour leur exposition serait également apprécié.

ARTISTES INDIVIDUELS ET GROUPES D'ARTISTES

L'EAA accepte les candidatures d'Artistes individuels ou de groupes de plusieurs Artistes. Les groupes d'Artistes ne seront pas constitués par l'EAA, mais impérativement par les Artistes eux-mêmes.

LA SELECTION

Le Comité de Sélection sera composé d'Artistes ayant l'habitude de participer à des Salons, à des Jurys de sélection ou de faire des expositions individuelles ou collectives.

Aucune technique, aucun style, aucun domaine artistique n'est exclu a priori de la sélection. Les œuvres seront abouties et les techniques maîtrisées. Chaque exposition devra garder sa spécificité, son originalité et s'articuler, si possible (mais non obligatoirement), autour d'un thème ou d'un fil directeur.

Les domaines retenus seront diversifiés et sans exclusive : peinture (toutes techniques...), sculpture, céramique d'art et œuvres en volume (tous matériaux), gravure, illustration, bande dessinée, dessin, textile artistique, photographie artistique, créations numériques...

Les objets de nature purement « artisanale » (aspect utilitaire, objets reproduits en nombre à l'identique...) sont exclus. Le Comité de Sélection se réserve le droit d'apprécier le caractère « artistique » des œuvres.

Les copies, reproductions (sauf les « détournements », les « inspirations » d'après des œuvres etc...) seront refusées, l'Espace Artistique s'étant donné comme objectif de promouvoir la création.

ORGANISATION DE L'EXPOSITION

L'un des Artistes sera désigné par le groupe afin de le représenter auprès de l'Association Espace Artistique de l'Anjou (**le « référent » du groupe**). De même, il sera communiqué à

cette personne le nom d'un représentant de l'EAA qui traitera avec eux les modalités de l'Exposition (ex : Etat des lieux de début et de fin d'exposition...).

LES ESPACES D'EXPOSITION

Les espaces disponibles pour l'exposition ou tout ce qui en dérive (environ 326 m2) se composent de :

- **La Verrière** (dédiée aux vernissages, accueil, informations...). N'étant pas sécurisée, les Artistes utilisant la Verrière à des fins d'exposition prennent leurs responsabilités quant aux dommages éventuels qui pourraient être occasionnés au niveau de leurs œuvres.
- **Deux salles d'exposition** dans le bâtiment (environ 176 m2, dont la grande salle : 103 m2 et la petite salle : 63 m2)

Pour toute information complémentaire, se reporter à notre site <http://www.eaa49.com>